

CRITERES D'INCLUSION et NON INCLUSION / PROJET MÉTRECO

=> *projet en cours d'inclusion et en cours de suivi*

Les critères d'inclusion sont les suivants :

- Être informé.e et signer le consentement éclairé,
- Présenter une détresse psychologique,
- Ne pas avoir de suivi psychothérapeutique en cours,
- Être âgé.e de 18 à 65 ans inclus,
- Parler et écrire le français,
- Disposer d'une bonne vision (être en mesure de suivre le déplacement d'un point blanc sur un écran),
- Disposer de bonnes capacités auditives et tactiles (être en mesure de percevoir les tonalités auditives et tactiles),
- Pouvoir se rendre au Centre Pierre Janet à Metz pour la visite d'inclusion,
- Disposer d'un ordinateur équipé d'une Webcam.

Les critères de non inclusion sont les suivants :

- Être majeur.e protégé.e sous tutelle ou curatelle,
- Être une personne faisant l'objet d'une mesure de sauvegarde de justice,
- Présenter un manque d'autonomie impliquant une impossibilité en termes de passation de questionnaires et remplissage de questionnaire,
- Présenter un défaut de vision impliquant une impossibilité de suivi visuel d'un point blanc,
- Présenter un défaut d'audition et/ou de capacités tactiles impliquant une impossibilité perceptive,
- Présenter une affection neurologique constituant des biais de mesure (dysfonctionnements musculaires, dysfonctionnements perceptifs, etc.),
- Souffrir de troubles psychotraumatiques et dissociatifs de type complexe,
- Présenter une dépendance aux drogues ou à l'alcool,
- Bénéficier d'un suivi psychothérapeutique en cours,
- Avoir déjà bénéficié d'un suivi psychothérapeutique ou avoir participé à des études dans les 6 derniers mois, impliquant tous deux la thérapie EMDR.